



Compte-rendu N°31 Réunion du 06/03/2024

Sous la présidence de : J Mazerès

Sont présents à la réunion (en caractères gras) :

I Adret Regnier	JF Duval	JF Ribero
J.Linne	P Forest	P Pellier
P Garrigou	J Mazères	JM Le Quere
J Beaudru	H Pamela	M Tausky
M Bellez	G Hollier-Larousse	M Romand
S Bemmer	JP Hue	JL Thouvenin
C Devaux	D Pourret	C Lefebvre
H Rollet	M Legrosdidier	A Chatain-Gigou
A Roy	JL Simonotti	

1-Présents :18 membres sur 26 le taux d'assiduité s'élève à 69%

2- Invité extérieur :

3-Conjoints invités/conviés : Armelle /Pascalie /Odile /Marie Thérèse / Colette / Arnaud

4-Anniversaire : « mariage d'Isabelle et Arnaud »

5-Compensations :

6-Introduction et informations diverses :

- MCC : Pour le financement des opérations (12K€) Hombourg pourrait participer, à hauteur de 3000 /4000 €. Les clubs voisins ont été sollicités (peu de chance de la part de Meulan et d'Aubergenville). Dans tous les cas TVV mettra à minima les 4000€ du robot au profit de MCC (accord Paul / Jean et comité). Les Allemands doivent donner leur réponse.

- . Muriel opérée se rétablit
- . Laurent sera de retour le 13 avril.

.Le tableau en vente à la soirée théâtre a-t-il trouvé un acquéreur. Apriori non mais Paul se renseigne

. L'échange d'étudiant (YEP) se fera avec la Thaïlande

Prochaine réunion : 13 mars au Malar avec la présence du directeur de Notre Dame (Guillaume Lesage)

7- Passage en revue de nos différents rendez-vous

9 mars : soirée années 70 à Vaux, organisée par Jean Fernand sous l'égide de Vaux Contre Le Cancer.



16 mars : Soirée tribute « Elton John » organisée par RC Aubergenville, au Cosec des Mureaux
Voici le lien de la billetterie <https://urlr.me/pWP86>



3 avril : soirée inter clubs organisé par Meulan. Soirée sans conjoint, avec le gouverneur au prix de 35€ (possibilité de déduire les 24€ du repas habituel). 9 membres du club sont inscrits.

7 Avril : Possible balade dans Paris que Roland se propose d'organiser. Nous l'en remercions et attendons sa proposition

27/28 avril : Pascal et Christophe proposent une sortie moto/voiture sur les boucles de la Seine de 2 jours. Donner votre disponibilité à Pascal

17 mai : compétition de golf. BNP et Swiss life ne sont plus sponsors. **Recherche de sponsors pour cette manifestation l'aide de chacun est appréciée.** Le crédit Mutuel donne 500€. Deux séjours au Maroc sont prévus entre autres comme cadeau. **Invitez le maximum de personnes**
Pour pouvoir participer à la compétition, il est obligatoire d'avoir sa licence 2024 golf à jour.

18/19/20 mai : Voyage du président, les réservations ont été faites auprès des prestataires. Alain va envoyer les demandes de virement correspondantes. 44 personnes présentes dont 10 Allemands

26 mai : Family car jour de la fête des mères. On bénéficie des installations prévues pour les fêtes de Vernouillet le samedi. Les scouts participeront. **Cet évènement comme le Golf d'ailleurs, doit être un succès complet pour compenser l'annulation de l'évènement Vins et Saveurs**
Hubert recherche un responsable pour trouver de nouveaux sponsors et demande des volontaires pour le 26 (ceux de l'an dernier et tous les autres)

12 juin : remise des dons, conjoints invités à la place du 29/05

21 juin : Soirée passation .36 personnes sont inscrites sans compter les Allemands.

Conférence : **Évolution de la preuve en droit civil** : du droit à l'éthique (par Patrice) suite aux arrêts de la cour de cassation du 22 décembre 2023(20-206-648)

Le droit pénal appartient à un ensemble de règles qui protègent l'ordre public :la preuve est relative et sert à forger l'intime conviction des magistrats, des jurés en assise. Tout moyen pour obtenir une preuve peut être utilisé dans le cadre d'une procédure bien définie impliquant les magistrats et les avocats.

Les arrêts de la chambre plénière de la cour de cassation font évoluer les fondamentaux de l'existence de la preuve et s'appliquent de fait à tous les domaines du droit civil :recevabilité d' une preuve illicite
Dans les dictatures et les démocraties populaires les présomptions remplacent la preuve. Depuis décembre l'obtention d'une preuve peut être illicite et avec stratagème contrairement au droit précédent. Cette évolution

prend en compte l'article 6.1 de la convention européenne des droits de l'homme : » nul ne peut être privé de son droit à la preuve quel qu'en soit les moyens » Cet article existe depuis plus de 15 ans mais n'est applicable que lorsque tous les parlements de la CEE l'ont adopté.

Ce changement intervient suite à deux affaires de licenciement en droit du travail (refus d'obtempérer et validation d'une vidéo)

Cela va se traduire par un rôle plus important des avocats mais avec un risque de dérives : loi du plus fort / accès à des technologies pointues / guerre entre experts / société de la méfiance. Quelle responsabilité sociétale pour les avocats ? Le secret professionnel peut avoir des failles alors que tout se qui se passe entre un avocat et son client doit rester secret

Hiérarchie des textes officiels :

1-les traités / 2-les textes de la CEE / 3- la constitution / 4-les lois / 5-les ordonnances / 6-les décrets / - 7 les arrêtés / 8- la jurisprudence /8.1 la cour de cassation / 8.2 le conseil d'état /8.3 les tribunaux de 1ere instance

Minute Historique